



DES OUTILS POUR LA CLASSE

IEN MONTELIMAR

Année scolaire 2015/2016 – n° 5 – Février 2016

Le carnet de suivi des apprentissages des élèves de maternelle (2)

d'après un article du site EDUSCOL.

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant.

Qu'est-ce que le carnet de suivi des apprentissages ?

Le carnet de suivi peut être à la fois :	Le carnet de suivi n'est pas :
Un carnet d'observation au long cours Un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser.	Un livret de compétences décliné en sous-compétences Un tableau d'items cochés.
Un carnet de traces et une interprétation synthétique de l'enseignant Un document qui peut prendre des formes diverses, dans lequel l'enseignant présente des traces significatives de l'activité de l'enfant et une interprétation synthétique de l'évolution de son parcours d'apprentissage.	Un catalogue de fiches d'évaluation Un catalogue de fiches d'évaluation, d'exercices réalisés collectivement à un instant T.
Un carnet de communication pour les parents et les enseignants. Un outil qui permet de rendre compte des progrès, qui les met en valeur et en perspective, sur la base d'observables définis. Un carnet dont le contenu doit être simple, compréhensible et lisible par les parents. Une ressource qui rend compte du cheminement de l'élève pour renseigner la synthèse des acquis à la fin de la G.S.	Un simple cahier d'élève Le cahier de l'élève au jour le jour.

La synthèse des acquis de l'élève en fin d'école maternelle

La synthèse des acquis scolaires de l'élève, volontairement brève, est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. L'établissement de cette synthèse relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique du cycle, elle ne donne pas lieu à la **passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation**.

Le document de synthèse des acquis scolaires renseigné par l'équipe pédagogique du cycle 1, est transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en 1ère année du cycle 2, et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

Le document de synthèse des acquis scolaire en version WORD est téléchargeable sur le site de l'Inspection de Montélimar.